

Guerre en Ukraine : appel à la solidarité et à l'anticipation des impacts sur les travailleurs

Recommandations conjointes des fédérations syndicales européennes aux coordinateurs CEE/SE et aux représentants des travailleurs dans les GSN, CEE et SE

Mars 2022

Le mouvement syndical international condamne l'invasion russe en Ukraine, exprime sa solidarité avec le peuple, les travailleurs et les syndicats d'Ukraine et exige que toutes les forces russes quittent l'Ukraine immédiatement. Nous appelons d'urgence à la reprise d'un dialogue ouvert afin de trouver une solution pacifique à cette crise. Nos pensées vont aux travailleurs d'Ukraine qui sont confrontés à de terribles épreuves en raison de la guerre. Les travailleurs en Russie, dans les pays voisins et dans toute l'Europe ne doivent pas non plus supporter le poids de la guerre.

La CSI (confédération syndicale internationale) a lancé une pétition en ligne en faveur de la paix, du dialogue et de la démocratie : <https://petitions.ituc-csi.org/ukraine-fr>.

Des fonds de solidarité ont été mis en place par les fédérations syndicales mondiales et la Confédération syndicale internationale (CSI) pour aider les syndicats ukrainiens à fournir aux travailleurs en Ukraine, ainsi qu'à leurs familles, de la nourriture et de l'eau, du matériel médical et des articles d'hygiène. Nous vous encourageons à prendre contact avec votre fédération syndicale européenne si vous, votre groupe spécial de négociation, votre comité d'entreprise européen ou votre comité d'entreprise de SE (dans les entreprises européennes ayant le statut de *Societas Europaea*) souhaitez contribuer.

De nombreux comités d'entreprise européens ont adopté des déclarations ou publié des communiqués de presse pour exprimer leur solidarité avec tous les travailleurs victimes de la guerre. Certains ont demandé à leur entreprise de prendre des mesures concrètes pour soutenir le peuple ukrainien et les travailleurs déplacés. D'autres ont demandé aux travailleurs de leur entreprise d'ouvrir leur maison aux réfugiés ou mènent des collectes de fonds et de fournitures (sacs de couchage, tentes, ...) parmi les travailleurs pour les envoyer en Ukraine.

Votre entreprise multinationale a peut-être des liens (sites de production, fournisseurs, détaillants, exportation/importation, ...) avec la Russie ou l'Ukraine. Les conséquences de la guerre se font déjà sentir sur les prix de l'énergie et les coûts des matériaux de base, qui avaient déjà nettement augmenté au cours des derniers mois. Les activités de votre entreprise pourraient donc être perturbées, avec des impacts à prévoir sur ses travailleurs et ceux des fournisseurs. Nous recommandons donc aux membres des groupes spéciaux de négociation, des comités d'entreprise européens et des sociétés européennes (*Societas Europaea*) de :

- **Demander à l'entreprise de prendre des mesures d'urgence en faveur de ses travailleurs** directement touchés par le conflit en Ukraine, notamment en maintenant les salaires, les avantages et les cotisations de sécurité sociale lorsque le travail est interrompu en raison de la guerre, ou encore en transformant les usines/bureaux en abris. La situation des travailleurs ukrainiens détachés dans des pays européens ainsi que des travailleurs qui prennent des congés pour venir en aide à leur famille en Ukraine doit également être évoquée.
- **Encourager la direction à contribuer aux efforts humanitaires** en apportant un soutien financier et matériel aux personnes en Ukraine ainsi qu'aux travailleurs déplacés et à leurs familles. Certaines

entreprises multinationales ont déjà annoncé des dons importants aux ONG et aux organisations locales en Ukraine.

- **Demander de toute urgence à la direction des informations** sur l'impact économique et social de la guerre sur les conditions de travail, les emplois et les sites en Ukraine, en Russie et dans les pays européens. Les GSN, les CEE ou les CE-SE peuvent convoquer une réunion extraordinaire avec la direction en fonction de l'ampleur des éventuels impacts. Des rapports réguliers de la direction au comité restreint peuvent également être mis en place. La consultation est d'application lorsque cela est nécessaire.

Vos fédérations syndicales nationales et européennes sont disponibles en tout temps pour vous soutenir. Merci de bien vouloir les informer de toute initiative ou mesure d'urgence prévue, ou de toute situation critique à laquelle votre entreprise pourrait être confrontée en raison de la guerre en Ukraine. Vous trouverez ci-dessous les personnes de contact dans les fédérations syndicales européennes respectives :



www.industrialall-europe.eu

Bruno Demaître

+32 476 54 09 90

bruno.demaître@industrialall-europe.eu



www.uni-europa.org

Annika Flaten

+32 478 79 15 39

annika.flaten@uniglobalunion.org



www.effat.org

Enrico Somaglia

+32 491 61 71 00

e.somaglia@effat.org

European Federation
of Building
and Woodworkers



www.efbww.eu

Jim Sheridan

+32 22 27 10 48

jsheridan@efbww.eu



www.epsu.org

Jakob Embacher

+32 486 81 65 66

jembacher@epsu.org



www.etf-europe.org

Josef Maurer

+32 479 51 21 17

j.maurer@etf-europe.org